

CONDITIONS DE LOCATIONS

MATERIEL :

L' ANE vous sera confié équipé avec:

- son BAT complet, avec 1 tapis et 2 SACOCHES, pour vos bagages. Poids maximum par âne 20KG par sacoches.
- son LICOL avec sa LONGÈ pour le mener.
- une 2ème LONGE plus longue pour les pauses afin qu'il puisse brouter.
- un CURE PIED, une ETRILLE, un SEAU pliable.

REGLEMENT :

Le REGLEMENT s'effectue le JOUR du DEPART, un versement d'acompte d'un montant de 30% vous est demandé pour la RESERVATION.

Les réservations sont considérées comme DEFINITIVES à la réception de l'acompte. L'acompte ne peut être remboursé qu'en cas de DESISTEMENT de NOTRE PART. ANNULEE A MOINS DE 15 JOURS OU INTERROMPUE, TOUTE RESERVATION EST DUE DANS SA TOTALITE.

Tout au long de votre RANDONNEE, nous vous assurons une ASSISTANCE TELEPHONIQUE... Toutefois en cas d' ABANDON ou d' INCIDENT en cours de RANDONNEE, nous demanderons un FORFAIT de 50€ pour notre déplacement et la totalité du montant de la randonnée.

Avant le départ, il sera demandé une CAUTION de 250€ par ANE loué en cas de *matériel endommagé* (cf Liste Matériel) ou de blessures à l' ANE par manque de prudence ou de soins (Si aucun problème n'intervient durant la location, celle-ci vous sera restituée à votre retour).

Dès votre ARRIVEE, il vous sera adressé un CARNET de CONSEILS POUR CONDUIRE UN ANE EN RANDONNEE.

La RESERVATION auprès des GITES accueillant l'ANE vous incombe avant le départ de la randonnée. Vous devez vous assurer que ces derniers peuvent accueillir nos ânes en toute sécurité et que ceux-ci peuvent se nourrir et s'abreuver. La liste des gites devra nous être communiqué lors de l'envoi du contrat de locations au plus tôt.

ASSURANCE :

Rappel Art 1384 du Code Civil :

« On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde... »

Rappel Art 1385 du Code Civil :

« Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. »

Notre assurance responsabilité civile professionnelle n'est engagée qu'en cas de faute inexcusable de notre part, dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, dans l'enceinte de nos installations. Toutes les personnes accompagnant les randonnées avec ânes, ne seront pas prises en compte par notre assurance ni les enfants susceptibles de monter sur nos ânes.

L'ANE à votre charge étant sous votre RESPONSABILITE, il vous incombe de vérifier auprès de votre assureur que votre responsabilité civile couvre le risque inhérent à la location d'un âne. Il est demandé aux randonneurs d'avoir une assurance personnelle, accidents et responsabilité civile, comme il leur est demandé de vérifier la validité de leur vaccination anti-tétanique.

Les ANES vous sont loués en tant que porteur de CHARGES. Durant la locations si l'âne porte un enfant sur son dos, ce dernier sera placé sous l'entière responsabilité de ses parents ou accompagnateurs. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.